

L'héritage du *Glossaire du parler français au Canada* (1930) dans les chroniques de langage parues dans la presse canadienne-française: un aperçu

1. Introduction

Publié en 1930 sous les auspices de la Société du parler français au Canada, le *Glossaire du parler français au Canada* constitue sans conteste l'un des ouvrages les plus marquants de la lexicographie canadienne-française et québécoise. Le *Glossaire*, dont la réalisation a été rendue possible grâce au travail acharné de ses deux principaux rédacteurs (Adjutor Rivard et Louis-Philippe Geoffrion) ainsi que de nombreux collaborateurs ayant participé à la vaste enquête linguistique que la Société a lancée partout au Québec dès 1902, a effectivement laissé sa marque sur l'histoire des dictionnaires au Canada français. C'est sans compter l'important rôle que l'ouvrage a joué dans la valorisation du français canadien, l'un des grands objectifs poursuivis par la Société.

L'influence que le *Glossaire* a eue sur les dictionnaires canadiens-français a déjà été soulignée par plusieurs auteurs (Cormier et Francœur 2002; Mercier 2002; Verreault 1994), mais sans avoir été analysée de plus près. Or, cette influence est importante et elle ne se limite pas aux seuls dictionnaires: le contenu du *Glossaire* a considérablement alimenté d'autres discours sur la langue, permettant ainsi de « fixer [l'image traditionnelle du français canadien populaire] dans l'imaginaire linguistique québécois » (Mercier 2002, 109). Nous pensons ici en tout premier lieu aux nombreuses chroniques de langage parues dans la presse canadienne-française depuis le dernier tiers du XIX^e siècle.

Dans cette contribution, nous nous intéresserons, à partir de la base *ChroQué: chroniques québécoises de langage*¹, à la place que le *Glossaire* a occupée dans certaines de ces chroniques et à l'image qu'elles en ont véhiculée². Nous nous pencherons entre autres sur les questions suivantes: comment et pourquoi les chroniqueurs ont-ils exploité le *Glossaire* à travers les années? de quelle manière le *Glossaire* a-t-il

¹ Cette contribution s'inscrit dans le cadre du projet « Chroniques de langage et dictionnaires: la pratique des chroniqueurs québécois », subventionné par le FRQSC et dirigé par Wim Remysen (Université de Sherbrooke, Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois).

² Cette base peut être consultée à l'adresse catfran.fish.usherbrooke.ca/chroque/.

influencé le contenu des chroniques? et quelle autorité les chroniqueurs ont-ils accordée à cet ouvrage?

2. Le Glossaire, pièce maîtresse de l'œuvre linguistique de la Société du parler français au Canada

Le *Glossaire* figure parmi les principales réalisations de la Société du parler français au Canada et il en est très certainement devenu la réalisation la plus emblématique. Les membres de cette société savante – fondée en 1902 dans la ville de Québec par Adjutor Rivard et Stanislas Lortie – y ont travaillé avec acharnement pendant environ un quart de siècle, tout en menant de front plusieurs autres projets. Nous présentons ici l'historique et le contenu de cet ouvrage en nous appuyant sur la monographie que Louis Mercier (2002) a consacrée à sa genèse³. Ce rappel permettra de mieux comprendre, par la suite, l'utilisation qui a été faite de ce « premier véritable dictionnaire de la période moderne de la lexicographie québécoise » (Dugas 1988, 20) dans les chroniques de langage.

2.1. La genèse du *Glossaire*

Le *Glossaire* vient répondre à l'un des deux principaux objectifs en matière de langue poursuivis par la Société, celui d'étudier la langue des Canadiens (l'autre étant celui de perfectionner et de corriger le français parlé au Canada). Dès sa fondation, la Société avait en effet pour but de faire l'inventaire de « tout ce qui caractérise la langue française au Canada » (Société du parler français au Canada 1902, 12) et d'en faire l'étude dans la plus pure tradition philologique (p. 4), notamment en s'intéressant à ses origines.

Elle sollicitera dès 1902 la collaboration de ses membres et de l'ensemble du grand public dans l'espoir de recueillir des données (voir Mercier 2002, 115-178). À ce propos, le *Plan d'études* de la Société (1902) fournissait même des « instructions sur la méthode d'observation » (p. 16-20) à quiconque serait susceptible de répondre à l'appel. Ces données étaient ensuite recueillies et traitées par un Comité d'étude dont les membres étaient chargés de rédiger « sur chaque mot [...] comme un article de glossaire » (p. 14). La Société entrevoyait dès le lancement du chantier la possibilité de réunir plus tard ces articles et de réaliser ainsi un véritable glossaire de la langue des Canadiens :

Cette rédaction demeure dans les archives de la Société, où l'on peut en consulter les divers articles, soit pour fournir certains renseignements à qui les demande, soit pour y trouver la matière d'études spéciales sur notre parler, soit encore pour faire paraître plus tard un glossaire de la langue française au Canada (Société du parler français au Canada 1902, 14).

³ Dans son ouvrage, qui constitue à ce jour l'étude la plus complète du *Glossaire*, l'auteur reconstitue le déroulement de l'enquête linguistique menée par la Société et cherche à mieux comprendre les liens existant entre l'enquête et le contenu du *Glossaire*.

D'entrée de jeu, le *Glossaire* est conçu comme une œuvre collective, ce qui lui confère une originalité certaine (Mercier 2008, 72). Ainsi, mis à part le rôle essentiel joué par les deux principaux rédacteurs, Adjutor Rivard et Louis-Philippe Geoffrion, le contenu du *Glossaire* est en partie redevable à l'enquête linguistique que la Société a menée de 1902 à 1922 dans toute la province. Cette consultation a connu trois phases distinctes (voir Mercier 2002, 179-360). D'abord, de 1902 à 1904, l'enquête libre a permis à la Société de recueillir des relevés ponctuels de particularismes canadiens qui lui étaient adressés par une trentaine de correspondants. Ensuite, de 1904 à 1906, l'enquête géolinguistique avait pour but de vérifier, auprès d'une soixantaine de collaborateurs venant d'un peu partout au Québec, la distribution géographique des emplois relevés commençant par les lettres A, B et C. Enfin, de 1908 à 1922, l'enquête lexicographique a servi à recueillir des commentaires faits à propos d'ébauches d'articles pour en assurer la qualité et la représentativité. En tout et pour tout, une cinquantaine de personnes ont participé à cette dernière étape de l'enquête.

Au fur et à mesure que les travaux avançaient, la Société diffusait des articles dans sa chronique « Lexique canadien-français », publiée dans le *Bulletin du parler français au Canada*, son principal organe de diffusion (Mercier 2002, 116-117 et 165). De septembre 1902 à novembre 1921 ont ainsi été publiés des articles qui paraîtront plus tard, sous une forme remaniée et partiellement enrichie cependant, dans les tranches de A à Pr du *Glossaire*. Par la suite, la fin de la dernière phase de l'enquête linguistique, en 1922, a aussi marqué la fin des travaux de rédaction du comité. Il faudra toutefois attendre quelques années encore avant que l'ouvrage ne voie le jour : de 1922 à 1927, la Société confie à Louis-Philippe Geoffrion, son secrétaire général, la responsabilité de réviser le manuscrit (voir Mercier 2002, 166). En 1928, la Société signera un contrat avec la maison d'édition *L'Action sociale Ltée* et l'ouvrage sera publié à l'été 1930.

2.2. Le contenu du *Glossaire*

La publication du *Glossaire* s'inscrit dans la foulée du mouvement glossairiste qui avait fait son apparition au Canada français vers la fin du XIX^e siècle. En proposant une voix alternative aux propos dépréciatifs tenus à l'endroit du français canadien par les puristes, les glossairistes souhaitaient redorer le blason de la langue des Canadiens, entre autres en faisant valoir les origines bien françaises de certains de leurs particularismes linguistiques. Tout comme leurs prédécesseurs O. Dunn, S. Clapin et N.-E. Dionne, les auteurs du *Glossaire* adoptent un point de vue résolument descriptif, ce qui est clairement annoncé dans la préface de l'ouvrage :

Nous n'entendons pas porter de jugement sur chacun des mots inscrits au *Glossaire* ; nous laissons ce soin au lecteur, après lui avoir fourni les éléments qui permettront à son bon goût de se prononcer (Société du parler français au Canada 1930, VII).

Conformément à la conception du « franco-canadien » de la Société (voir Mercier 2002, 129-131), la nomenclature du *Glossaire* comprend essentiellement des emplois

qui « n'appartenant pas à la langue académique⁴ d'aujourd'hui, donnent au parler populaire et familier de chez nous son cachet particulier » (Société du parler français au Canada 1930, vii). La démarche différentielle ainsi adoptée explique l'absence d'emplois attestés dans la langue parlée par l'élite canadienne-française, jugée assez près de l'usage "académique", ou encore dans la langue écrite de l'époque (Mercier 2002, 129-130). Par ailleurs, ce "parler populaire" correspond au "langage de nos populations rurales" (Rivard 1914, 37), excluant ainsi le parler de la population des milieux urbains, jugés plus anglicisés, de la description. Plusieurs emprunts à l'anglais figurent néanmoins à la nomenclature (comme *poscarte* "carte postale", de l'angl. *post-card*, ou *jack* "veston", de l'angl. *jacket*).

Comme c'est le cas dans les glossaires précédents, celui de la Société ne comprend pas seulement des particularismes de mots (*gricher* "grincer" et *ampouler* "boursoufler", par exemple) ou de sens (*coche* "égratignure", *mouiller* "pleuvoir"); la nomenclature comprend aussi une série de variantes phonétiques (*mainquien* "maintien", *berbis* "brebis") et morphologiques (*assir* "asseoir", *bocaut* "bocal"). Mais contrairement aux autres répertoires, les emplois décrits dans le *Glossaire* de la Société donnent lieu à un traitement plus systématique (Mercier 2002, 171-178). Chaque entrée est pourvue d'une transcription phonétique, d'une catégorie grammaticale ainsi que d'une (ou de plusieurs) définition(s). En outre, la microstructure comprend plusieurs rubriques facultatives, comme 1° une zone d'exemplification (introduite par l'abréviation « Ex. »); 2° des données comparatives permettant de situer l'emploi canadien par rapport à l'ancienne langue en France (« Vx fr. »), par rapport aux parlers dialectaux en France (« Dial. ») ou encore par rapport à la langue académique ou populaire en France (« Fr. »); 3° des suppléments d'information à propos de la langue canadienne (« Can. »); 4° des données étymologiques (« Étym. »). Les articles du *Glossaire* (voir l'exemple *mouver* en annexe) illustrent ainsi que les rédacteurs « ont su profiter des récentes avancées de la lexicographie française pour ouvrir une nouvelle voie à la lexicographie québécoise, une voie plus 'scientifique', qui se démarque des sentiers mal balisés de l'amateurisme » (Mercier 2008, 84).

La microstructure ainsi adoptée illustre par ailleurs toute l'importance que les artisans de la Société ont accordée aux recherches dialectologiques (« Dial. ») et historiques (« Vx fr. ») dans leur travail. C'est qu'ils étaient d'avis que le fait de faire valoir les relations du *franco-canadien* avec les « patois français » et avec le « vieux français » allait montrer que cette langue se caractérisait davantage par son caractère conservateur que par l'influence de l'anglais et, partant, redorer son blason. À ce sujet, les membres du Comité d'étude ont consulté et dépouillé un grand nombre de dictionnaires de langue ancienne et de glossaires de parlers régionaux en France. On voit là toute l'influence que la philologie française a eue sur l'émergence de la lexicographie québécoise (à ce sujet, voir Mercier 1996).

⁴ Par "langue académique", il faut entendre ici la langue décrite « dans les dictionnaires officiels » faits en France (Société du parler français au Canada 1930, VII).

2.3. La réception et l'héritage du Glossaire

Contrairement à ce que pourraient suggérer les chiffres de vente plutôt décevants (voir Mercier 2002, 124), le *Glossaire* a généralement été bien accueilli dans la presse au moment de sa parution. L'ouvrage restera d'ailleurs longtemps en circulation, comme en témoignent les nombreuses réimpressions aux Presses de l'Université Laval à partir de la fin des années 1960 (voir Mercier 2002, 124).

L'héritage du *Glossaire* est important à plusieurs égards. Outre sa valeur patrimoniale et culturelle évidente, son apport à la pratique lexicographique au Canada français ainsi que son rôle dans le développement de l'étude historique et philologique des particularismes lexicaux du français canadien, le *Glossaire* constitue encore de nos jours le témoin le plus complet de la langue populaire parlée au Canada français au début du XX^e siècle, surtout dans les régions rurales. Certes, il faut aborder le contenu du *Glossaire* avec circonspection : comme l'a bien montré Mercier (2002, 363-395), les artisans du *Glossaire* ont peut-être idéalisé quelque peu le contenu de leur dictionnaire. Malgré l'orientation 'collective' de l'entreprise, la Société ne disposait pas toujours de toute l'information requise pour faire le tri entre les canadianismes courants et désuets, généraux et régionaux, fréquents et rares :

[La nomenclature du Glossaire] est nettement plus développée que celles des répertoires qui l'ont précédé et, de ce fait, nous donne une représentation plus complète des particularismes canadiens du tournant du siècle. Néanmoins, il faut reconnaître qu'en ce qui a trait à la vitalité des emplois inventoriés, cette représentation n'est ni plus précise, ni plus sûre que celles proposées par les dictionnaires précédents, les témoignages recueillis par la Société du parler français au cours de sa longue enquête n'ayant essentiellement servi qu'à accroître le contenu de son répertoire (Mercier 2002, 393).

Les principales réserves qu'on a pu émettre à son égard (voir par exemple Dulong 1966, XXIV-XXV ; Juneau 1977, 33-36) concernent d'ailleurs essentiellement la représentativité du répertoire. Quoi qu'il en soit, le *Glossaire* s'est rapidement imposé comme autorité et il a pendant longtemps maintenu cette réputation. À preuve, plusieurs dictionnaires publiés au Québec depuis 1930 se sont inspirés du contenu de l'ouvrage. Ainsi, lorsqu'il a réalisé le *Dictionnaire général de la langue française au Canada* (dont la première édition est parue en 1957), Louis-Alexandre Bélisle a largement puisé dans le *Glossaire* pour alimenter le contenu de son adaptation canadienne de l'abrégé du dictionnaire de Littré. C'est aussi le cas du *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron (paru en 1980) et du *Dictionnaire des canadianismes* de Gaston Dulong (publié en 1989), deux répertoires de canadianismes qui ont repris plusieurs emplois figurant dans le *Glossaire* avec leur définition, parfois même textuellement⁵.

⁵ Plusieurs définitions données par David Rogers dans son *Dictionnaire de la langue québécoise rurale* (1977) sont aussi très similaires à celles qui figurent dans le *Glossaire*.

3. Les chroniques de langage, le Glossaire et la lexicographie canadienne-française

Mis à part les dictionnaires de Bélisle, Bergeron et Dulong, l'influence du *Glossaire* se fait aussi sentir dans les nombreuses chroniques de langage que la presse canadienne-française a commencé à publier à partir des années 1860 et dont le nombre n'a cessé d'augmenter dès le début du XX^e siècle. Ces chroniques, qui constituent des rubriques régulières consacrées à la langue – et surtout au *bon usage* – ont traditionnellement accordé une place de choix aux canadianismes, souvent dans le but explicite de les corriger, parfois aussi pour faire valoir leur légitimité (voir Remysen 2009). Dans la mesure où le mouvement glossairiste a contribué aux « progrès rapides de l'inventaire général des particularismes canadiens » (Mercier 2008, 93), les chroniqueurs ont, sans surprise, puisé dans les glossaires pour alimenter leur discours à propos du français canadien, de la même façon qu'ils ont puisé dans des dictionnaires correctifs publiés au Canada depuis le milieu du XIX^e siècle pour nourrir leurs prises de position normatives⁶.

Qu'en est-il au juste de la place occupée par le *Glossaire du parler français au Canada* dans ces textes ? Selon la consultation de la base de données *ChroQué*, qui contient à l'heure actuelle 67 chroniques publiées dans la presse canadienne-française entre 1865 et 1996 (ce qui correspond à presque 8 000 billets), le *Glossaire* est mentionné à 219 reprises par les chroniqueurs⁷. Ce chiffre, qui peut paraître peu élevé compte tenu de l'ampleur du corpus, est relativement élevé comparativement au nombre de fois où d'autres répertoires du français canadien sont cités, ces derniers étant virtuellement absents (voir Tableau 1).

Glossaire/dictionnaire	Parution	Mentions
<i>Glossaire franco-canadien</i> (Oscar Dunn)	1880	4
<i>Dictionnaire canadien-français</i> (Sylva Clapin)	1894	6
<i>Le parler populaire des Canadiens français</i> (Narcisse-E. Dionne)	1909	7
<i>Glossaire du parler français au Canada</i> (Société du parler français)	1930	219
<i>Dictionnaire général de la langue française au Canada</i> (Louis-A. Bélisle)	1957	15

⁶ Ou encore, mais à des fins différentes, dans les dictionnaires faits en France (voir Remysen 2009 et 2013).

⁷ Nous avons exclu du corpus la chronique publiée par L.-Ph. Geoffrion (un des principaux rédacteurs du *Glossaire*) et celle que la Société a fait paraître dans son *Bulletin*.

<i>Dictionnaire de la langue québécoise</i> (Léandre Bergeron)	1980	1
<i>Dictionnaire des canadianismes</i> (Gaston Dulong)	1989	0

Tableau 1 : La place du *Glossaire* et d'autres répertoires du français canadien dans *ChroQué*

Le *Glossaire* de la Société sera régulièrement mentionné dans les chroniques, et ce, pendant près de 40 ans, à partir de la fin des années 1920 jusqu'à la fin des années 1960 (voir Tableau 2). Il ne faut pas s'étonner que les premières mentions soient antérieures à la parution de l'ouvrage en 1930 ; en effet, dès 1906, L. Groulx fera allusion au projet dans sa chronique « Le parler canadien » et N. Degagné l'évoquera dans ses « Questions de français » à partir de 1927. À partir des années 1970, les mentions du *Glossaire* se feront plus rares, ce qui n'est guère surprenant, considérant qu'il s'agit de l'époque à partir de laquelle l'image du Canada français changera de façon radicale dans la foulée de la Révolution tranquille, marquant ainsi une rupture avec l'identité canadienne-française traditionnelle.

Le *Glossaire* est toutefois loin d'avoir une place de choix dans l'ensemble des chroniques. Dans plusieurs d'entre elles (comme celles de M. Normand ou d'A. Beaudet, absentes du Tableau 2), l'ouvrage n'est tout simplement jamais mentionné. En outre, l'utilisation qui en est faite par ceux qui le consultent est souvent anecdotique et ponctuelle plutôt que systématique, à quelques exceptions près. P. Daviault, par exemple, s'en sert sur une base régulière (66 mentions dans 160 billets). L'ouvrage est aussi fréquemment cité par N. Degagné qui, en termes absolus, est celui qui le mentionne le plus souvent (83 mentions dans 567 billets) et par J. Poisson (21 mentions dans 134 billets).

Chronique	Parution	Mentions
Lionel Groulx [pseud. Lionel Montal], « Le parler canadien »	1906	2
Narcisse Degagné, « Questions de français »	1927-1940	83
Alfred Carrier, « Questions de français »	1942-1946	2
Jean-Marie Laurence, « Notre français sur le vif »	1943-1947	2
Étienne Blanchard [pseud. Jacques Clément], « Propos philologiques »	1949-1952	6
Paul Ledoux, « La défense de notre langue »	1951-1952	2
Pierre Daviault, « Propos sur notre français »	1952-1960	66

Chronique	Parution	Mentions
René de Chantal, « Défense et illustration de la langue française »	1953-1963	13
Académie canadienne-française, « Bulletin de linguistique »	1957-1966	3
Gérard Dagenais, « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler »	1959-1961	1
Empédocle, « À la fortune du mot »	1961-1962	1
Jacques Poisson, « Pour un français vivant et prestigieux »	1963-1965	21
Gérard Dagenais, « Nos écrivains et le français »	1966	2
Jacques Poisson, « À la recherche du français »	1966-1968	5
Gérard Dagenais, « Est-ce français ? »	1970-1973	2
Pierre Beaudry, « Les maux de notre langue »	1972-1979	2
Louis-Paul Béguin, « Au fil des mots »	1975-1982	4
Philippe Barbaud, « Parler d'ici »	1984-1986	2

Tableau 2 : Nombre de mentions du *Glossaire* dans la base *ChroQué*

En somme, s'il est très peu utilisé par les chroniqueurs puristes comme É. Blanchard, G. Dagenais ou P. Beaudry (qui préfèrent citer les dictionnaires de correction publiés au Canada, comme ceux de R. Rinfret ou de H. Roullaud), le *Glossaire* revient plus fréquemment sous la plume des chroniqueurs qui affichent un intérêt pour le français canadien comme objet d'étude, comme N. Degagné ou P. Daviault. Les propos de ces chroniqueurs s'inscrivent dans une conception *régionaliste* du français canadien (voir Remysen 2012). Or, cette conception, qui voit essentiellement le français canadien comme une langue régionale et populaire, n'est pas sans rappeler la vision du *franco-canadien* qu'on trouve dans les travaux de la Société elle-même. Tout comme les artisans de la Société, les chroniqueurs régionalistes se servent des expressions *franco-canadien*, *parler canadien* et *français académique* et ils accordent aussi une place importante aux origines des canadianismes. Le recours au *Glossaire* n'est toutefois pas systématique chez tous les chroniqueurs qui s'inscrivent dans ce courant. R. de Chantal, par exemple, accorde une place assez importante au français canadien, mais ne cite que très peu le *Glossaire* (13 mentions dans 482 billets)⁸.

⁸ Rappelons que notre analyse se base sur des mentions *explicites* de l'ouvrage ; une analyse qui procéderait à une comparaison systématique du contenu de cette chronique avec celui du *Glossaire* pourrait faire voir une image tout à fait différente.

4. L'image du Glossaire projetée par les chroniqueurs de langage

Les données quantitatives qui précèdent confirment que le *Glossaire* occupe, à la différence des autres répertoires du français canadien, une place relativement importante dans les chroniques, du moins dans certaines d'entre elles. Regardons maintenant de plus près les commentaires que les chroniqueurs font à son sujet ainsi que les raisons qui les amènent à s'en servir. Ces commentaires font voir que les chroniqueurs projettent, pour ainsi dire, trois images différentes du *Glossaire*, qui est vu autant comme une œuvre lexicographique (ou philologique) et patrimoniale que comme une œuvre normative.

4.1. *Le français canadien et son étude: le Glossaire comme œuvre lexicographique*

Le premier chroniqueur de notre corpus à mentionner fréquemment le *Glossaire* est N. Degagné. Dans ses « Questions de français », celui-ci a l'habitude de corriger des erreurs qu'il relève dans les journaux, mais il y décrit aussi une multitude de canadianismes, souvent même des particularités de la langue parlée dans sa région, le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Dès qu'il entreprend la publication de sa chronique en 1927, Degagné évoque le projet de la Société, qu'il attend visiblement avec impatience, lorsqu'il commente des mots qui devraient à son avis y apparaître (ou ne pas y apparaître, selon les cas) :

“Entailler”, “sucrerie”, “cabane à sucre”, voilà des expressions de chez nous, que je m'attends à trouver dans le *Glossaire canadien*, si je vis jusqu'à ce qu'il voie le jour, ce glossaire, que le secrétaire du Parler français nous annonce, une fois de plus, pour demain... (N. Degagné, « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, 31 mars 1930, p. 3).

Chez ce chroniqueur, le *Glossaire* n'est pas utilisé pour vérifier le sens de tel mot ou de telle expression : il le connaît déjà (et sans doute ses lecteurs aussi). Degagné le consulte plutôt pour vérifier si les mots auxquels il s'intéresse sont décrits, et convenablement, dans l'ouvrage à propos duquel il se montre du reste assez critique et dont il souligne plusieurs « lacunes regrettables » (16 décembre 1937, p. 15). En d'autres mots, Degagné porte un regard lexicographique sur le *Glossaire* en ce qu'il s'intéresse à la façon dont cet ouvrage décrit certains particularismes du français canadien.

Mais le chroniqueur n'évoque pas seulement l'ouvrage pour le critiquer : il s'en sert aussi pour s'informer sur certains canadianismes qu'il commente. À ce sujet, le chroniqueur tire profit de pratiquement tous les éléments figurant à la microstructure et se sert du *Glossaire* pour donner des exemples de l'utilisation de certains emplois, pour fournir des variantes (phonétiques ou morphologiques), ou encore pour découvrir leurs origines :

“Palotte”. – Ce canadianisme désigne, comme chacun sait, une personne qui manque d'agilité, qui ne se tient pas sur ses jambes et tombe facilement. Il vient probablement d'un vieux mot français, *palot*, qui signifiait *rustre*, *villageois*, *grossier*. (Cf. *Glossaire canadien*) (N. Degagné, « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, 2 février 1933, p. 1).

D'autres chroniqueurs, comme P. Daviault et J. Poisson, se servent eux aussi des rubriques à caractère historique figurant au *Glossaire*, ce qui confirme l'importance de la dimension philologique de l'ouvrage à leurs yeux, même s'ils remettent parfois en question l'exactitude de l'information qu'ils y trouvent.

4.2. Un témoin du passé : le *Glossaire* comme œuvre patrimoniale

Dans la mesure où il donne accès à un état de langue désormais révolu, le *Glossaire* de la Société constitue un témoin important du patrimoine linguistique du Canada français et du Québec du début du XX^e siècle. Pour les chroniqueurs, il s'agit donc d'une référence à laquelle ils peuvent recourir pour commenter tel mot ou telle expression sortis de l'usage dont ils se plaisent à rappeler l'existence :

Monsieur, employé absolument, désignait sous l'ancien régime l'aîné des frères du roi. Ce fut aussi un titre réservé aux nobles et aux bourgeois. Aujourd'hui on donne du *monsieur* à tous les adultes du sexe masculin. [...] Nos paysans d'autrefois faisaient de ce mot un usage qui nous étonne aujourd'hui. "Demain nous faisons tuer notre *monsieur*..." (Glossaire du parler français au Canada). La victime, en l'occurrence, n'était nulle autre que le porc... le porc bien nommé. (J. Poisson, « À la recherche du français », *Le Devoir*, 12 février 1968, p. 4)

En même temps qu'il a perdu en actualité et que sa description est devenue plus ou moins vieillie, le *Glossaire* est ainsi devenu au fil du temps un livre témoin qu'on peut feuilleter pour découvrir la langue d'une époque ou encore celle d'une génération. Certains chroniqueurs s'en sont ainsi servis comme source d'inspiration donnant accès à un patrimoine à décrire. Cela est entre autres le cas des « Propos sur notre français » de Daviault, qui tente de faire revivre certains emplois 'traditionnels' – parfois encore utilisés, mais généralement en voie de vieillir – de la langue au Canada. Le contenu de sa chronique est en grande partie redevable au *Glossaire*. Là où Degagné part d'un emploi précis pour aller vers l'ouvrage de la Société, Daviault prend souvent ce dernier comme point de départ pour construire un discours destiné à discourir sur la langue populaire des Canadiens :

Pour aujourd'hui, j'aimerais à vous communiquer diverses notes de lectures, sans grand lien entre elles, mais qui touchent à notre propos. Il s'agit d'abord du mot *fredoche*, plus souvent prononcé *fardoche* ou *ferdoche*, qui signifie broussailles. Le *Glossaire du Parler français au Canada* y voit un canadianisme [...] (P. Daviault, "Propos sur notre français", *La Patrie*, 7 août 1960, p. 36).

Ces incursions dans le *Glossaire* sont très fréquentes sous la plume de Daviault, qui reprend la description de nombreux emplois figurant à la nomenclature de l'ouvrage, et même bien plus souvent que ne le donnent à penser les mentions explicites, à notre avis⁹.

⁹ Cette hypothèse mériterait d'être analysée davantage, mais il n'est en effet pas difficile de trouver des commentaires faits par Daviault qui rappellent le contenu du *Glossaire*, sans que l'ouvrage soit mentionné pour autant (il suffit de comparer entre autres les articles *naveau* et *estèque* avec ce qu'en dit le chroniqueur).

4.3. La correction de la langue: le *Glossaire* comme œuvre normative

En terminant, malgré ses visées essentiellement descriptives, le *Glossaire* a une valeur normative aux yeux de certains auteurs. En effet, les chroniqueurs, surtout les plus puristes parmi eux, le conçoivent parfois comme un outil de correction qui, au même titre que les dictionnaires de correction publiés au Canada français depuis le milieu du XIX^e siècle, peut servir de guide en matière de bon usage¹⁰. C'est entre autres le cas d'É. Blanchard qui s'en sert à l'occasion dans ses « Propos philologiques », une chronique dont le but est de corriger la langue des Canadiens, pour proposer des équivalents corrects d'un emploi jugé erroné:

Ronde. Un steak dans la ronde (round). Dire: un gîte de bœuf (*Glossaire* du Parler français au Canada); sous-noix de bœuf (Harrap); tranche grasse (idem); rouelle de bœuf (Rinfret) (J. Clément, « Propos philologiques », *La Presse*, 15 septembre 1951, p. 1).

Le *Glossaire* devient ainsi, chez certains chroniqueurs, emblématique de la mauvaise qualité de la langue des Canadiens à une époque donnée. Pour G. Dagenais, par exemple, l'ouvrage illustre à quel point « le vocabulaire de ce patois [que nos ancêtres ont forgé au fil des années] était [...] étendu » (« Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », *Le Devoir*, 6 février 1961, p. 12). Il juge d'ailleurs que son titre est « fautif » dans la mesure où il prête « au mot FRANÇAIS un sens qu'il ne peut avoir étant donné le degré particulier d'uniformité et d'universalité auquel le français a atteint » (« Nos écrivains et le français », *La Presse*, 14 mai 1966, p. 6). La simple présence d'un mot dans le *Glossaire* peut donc suffire à le discréditer comme « pas français ».

Pour d'autres chroniqueurs, en revanche, le rôle du *Glossaire* est tout autre; s'il a un quelconque rôle normatif à jouer, c'est plutôt parce qu'il peut servir d'œuvre de légitimation des particularismes canadiens. C'est en ce sens que L. Groulx, un des premiers à revendiquer une norme linguistique propre aux Canadiens français, encourage les artisans de la Société à poursuivre leur entreprise de 'réhabilitation' du vocabulaire canadien (Montal, « Le parler canadien », *L'Album universel*, 17 avril 1906, p. 1548). Et N. Degagné croit lui aussi que la présence d'un emploi dans le *Glossaire* est susceptible de lui conférer une forme de légitimité:

“Drave”. – L'avouerais-je? Je ne condamnerais pas ce mot-là. [...] Il a une physionomie française, et nous avons francisé selon les règles le mot anglais *drive*, apparenté d'ailleurs au mot français: *dérive*. *Drave* n'est plus un anglicisme, mais un terme *canadien-français*, que j'espère trouver dans le *Glossaire* canadien. N'avons-nous pas licence, nous aussi, de naturaliser certains mots étrangers [...]? (N. Degagné, « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, 7 mai 1928, p. 3).

¹⁰ Il leur arrive du reste de se servir des autres glossaires dans le même but, comme le montre cet exemple du « Bulletin de linguistique » de l'Académie canadienne-française: « *S'ennuyer* ne voulait dire qu'*être las* de la présence d'une personne. Aussi tous nos manuels de bon langage, à commencer par celui d'Oscar Dunn, la dénonçaient-ils » (feuillet mobile, novembre 1961, p. 1).

Il s'oppose du reste à ce que les canadianismes qu'il juge condamnables figurent au *Glossaire*, comme l'adjectif *éducatif* au sens de "relatif à l'éducation" (4 juillet 1927, p. 3).

4. Conclusion

Cette étude montre que le *Glossaire du parler français au Canada* a suscité depuis sa publication un intérêt chez plusieurs chroniqueurs de langage qui n'ont pas hésité à s'en servir pour alimenter leur discours sur le français canadien. Certaines chroniques, comme celle de N. Degagné (1927-1940), ont ainsi contribué à diffuser le contenu du *Glossaire* immédiatement après sa publication, alors que d'autres, comme celles de P. Daviault (1952-1960) et de J. Poisson (1963-1965), ont permis de maintenir vivant le souvenir de cet ouvrage – ainsi que de la langue qu'elle décrit – bien au-delà de sa parution en 1930.

Qu'il s'agisse d'attester un canadianisme, d'en retracer les origines ou encore de rappeler l'existence de traits de la langue populaire qui avait cours au Canada au tournant des XIX^e et XX^e siècles, la place que le *Glossaire* occupe dans le discours de ces chroniqueurs – qui s'en servent bien plus souvent que de n'importe quel autre répertoire du français canadien – montre bien la valeur de référence que l'ouvrage revêt à leurs yeux. Cette influence pourrait très bien être encore plus grande que ne le laissent croire les mentions explicites de l'œuvre de la Société. Comme n'importe quel autre discours lexicographique, celui des chroniqueurs de langage puise dans d'autres textes et discours, mais l'intégration de ces éléments venant d'ailleurs n'est pas toujours affirmée ouvertement. Pour étudier l'héritage du *Glossaire* dans les chroniques de langage, il faudra donc ouvrir d'autres pistes d'analyse complémentaires à celle que nous avons explorée dans cet article.

Université de Sherbrooke
Université de Sherbrooke

Wim REMYSEN
Bianca DE LA FONTAINE

Références bibliographiques

- ChroQué. Base de données textuelles de chroniques québécoises de langage (1865-1996)* [En ligne], réalisée sous la direction de Claude Verreault, Wim Remyssen et Louis Mercier, avec la collaboration de Jean-Denis Gendron et Thomas Lavoie. (catfran.fish.usherbrooke.ca/chroque)
- Cormier, Monique / Francœur, Aline, 2002. « Un siècle de lexicographie au Québec. Morceaux choisis », *International Journal of Lexicography* 15/1, 55-73.
- Dugas, Jean-Yves, 1988. « Bilan des réalisations et des tendances en lexicographie québécoise », *Revue québécoise de linguistique* 17/2, 9-35.

- Dulong, Gaston, 1966. « Introduction. Où en sont les études sur le français canadien », in : *Bibliographie linguistique du Canada français*, Québec/Paris: Presses de l'Université Laval/Klincksieck, XIX-XXXII.
- Juneau, Marcel, 1977. *Problèmes de lexicologie québécoise. Prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Mercier, Louis, 1996. « L'influence de la lexicographie dialectale française sur la lexicographie québécoise de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle », in : Lavoie, Thomas (ed.), *Français du Canada – Français de France. Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*, Tübingen, Max Niemeyer, 239-255.
- Mercier, Louis, 2002. *La société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Mercier, Louis, 2008. « À la découverte des particularismes canadiens et de leur origine. La lexicographie québécoise à l'époque des glossaires (1880-1930) », in : Cormier, Monique C./Boulangier, Jean-Claude (ed.), *Les dictionnaires de la langue française au Québec. De la Nouvelle-France à aujourd'hui*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 61-98.
- Remysen, Wim, 2009. *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage. Contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, Québec, Université Laval (thèse de doctorat).
- Remysen, Wim, 2012. « Les représentations identitaires dans le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français depuis le milieu du XIX^e siècle », *Journal of French Language Studies* 22, 419-444.
- Remysen, Wim, 2013. « Le rôle des dictionnaires français dans le discours normatif d'Étienne Blanchard, chroniqueur de langue » *RLiR* 77, 517-540.
- Rivard, Adjutor, 1914. *Études sur les parlers de France au Canada*, Québec, J.-P. Garneau.
- Société du parler français au Canada, 1902. *Plan d'études. Méthode de travail – méthode d'observation*, [S.l., s.n.]
- Société du parler français au Canada, 1930. *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, l'Action sociale.
- Verreault, Claude, 1994. « Dictionnaire de la langue québécoise, de Léandre Bergeron », in : Dorion, Gilles (ed.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec (1976-1989)*, Saint-Laurent, Fides, 229-232.

Annexe

<p>Mouvoir (<i>muvô</i>) v. tr., intr. et pron.</p> <p> 1^o tr. Mouvoir, déplacer, remuer, transporter d'un lieu dans un autre. Ex.: Il a <i>mouvê</i> sa grange pour la mettre dans la ligne = il a transporté sa grange... — V'là une pierre qu'est pas aisée à <i>mouvoir</i> = à remuer.</p> <p>Vx fr. — M. s.</p> <p>Dial. — <i>Mouvoir</i> = remuer, déplacer, Anjou, Berry, Bourgogne, Bretagne, Champagne, Maine, Nivernais, Orléanais, Saintonge.</p> <p>Fr. — <i>Mouvoir</i> = (technol.) mouvoir: « Mouvoir la terre », etc. (Darm.); « Mouvoir la sauce sur le feu... » (Littré).</p> <p> 2^o intr. Se mouvoir, changer de place. Ex.: Allons, <i>mouve</i> de d'là = ôte-toi de là.— Le bateau a <i>mouvê</i> un peu = a changé de place.</p> <p>Dial. — M. s., Normandie.</p> <p>Can. — Spécialement, se dit d'un bateau qui change de quai, au sens actif et neutre: <i>Mouvoir</i> un bateau (d'un quai à un autre); — Le bateau n'est plus ici, il a <i>mouvê</i> = il a changé de quai.</p>	<p> 3^o intr. Déménager, changer de logement. Ex.: Il va falloir <i>mouvoir</i>, la maison est vendue = il va falloir déménager... .</p> <p>Dial. — <i>Remuer</i> = m. s. dans plusieurs provinces.</p> <p>Etym. — Ang. <i>to move</i> = m. s.</p> <p> 4^o pron. Se hâter. Ex.: Faut se <i>mouvoir</i>, si on veut finir ce soir = il faut se hâter... — Allons! <i>mouve-toi</i> = dépêche-toi.</p> <p>Dial. — M. s., Bretagne; se <i>mouvoir</i> = marcher. Bas-Maine; = se mouvoir, Poitou.</p> <p>Can. — « <i>Mouvoir</i> quelqu'un = le presser », le P. Potier, à Niagara, en 1743. — On dit aussi: <i>Mouvoir ses gaiters, mouser les pieds, mouser ses milons, mouser ses bottes</i>, pour: se hâter.</p>
--	---

Source: Société du parler français au Canada, 1930, 468.